

Créée sous l'impulsion de la Sous-Direction TICE, Service des Technologies et des Systèmes d'Information du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du Ministère de l'Éducation nationale¹, l'Université Ouverte des Humanités est l'**Université Numérique Thématique** consacrée aux champs disciplinaires des **Sciences humaines**, des **Sciences sociales**, des **Lettres**, des **Langues** et des **Arts**.

Pour **favoriser une meilleure réussite des étudiants** et **contribuer au développement de l'université numérique française**, l'UOH offre sur son portail **librement accessible** (www.uoh.fr) des **contenus pédagogiques validés** scientifiquement, pédagogiquement et techniquement : texte, audio, vidéo, multimédia, etc. Les ressources proposées sont **des compléments et/ou des supports aux cours en présentiel** qui permettent la **diversification des modes de transmission des connaissances** et offrent la possibilité à tous les établissements supérieurs de construire des stratégies d'enseignement s'ils le désirent.

La **politique éditoriale** est construite pour l'instant autour de 4 types de ressources :

- *Grandes Leçons*
- *Essentiels*
- Etudes et Documents
- Conférences, Tables rondes et Entretiens

Mais, l'UOH évolue et de nouveaux besoins apparaissent, notamment en termes d'accompagnement des usages, d'interactions et de prolongements vers des objets différents. La publication de cet **appel à projets** se distingue des appels à projets antérieurs en regroupant les volets « productions nouvelles » et « valorisation de l'existant ».

Cet appel vise :

- des projets de **valorisation de ressources existantes**, afin d'améliorer les caractéristiques pédagogiques et techniques des nombreuses ressources riches en contenus restées peu visibles dans les établissements ;
- des projets de **productions nouvelles** ;
- **tous les aspects de l'ensemble des domaines disciplinaires des Humanités**, tout en sachant que les projets pluridisciplinaires seront favorisés ;
- **principalement le niveau Licence**, mais le niveau Master est également accepté ;
- le prolongement des ressources à travers **leur articulation à des webographies/bibliographies commentées** ;
- l'intégration d'un **accompagnement des usages pédagogiques** ;
- à favoriser des productions **pluri-établissements**, avec un accent donné en 2010 sur les projets plurinationaux.

Cet appel s'adresse :

- à tous les établissements supérieurs, en tant que partenaires d'un ou plusieurs projet(s) porté(s) par un établissement membre de l'UOH ;
- en tant que porteur, prioritairement aux établissements partenaires de l'UOH, sachant que tous les établissements peuvent porter un projet sous réserve d'adhérer à l'UOH si le projet est retenu.

¹ <http://www.universites-numeriques.fr/>

LES ATTENTES DE L'UOH

Bien qu'hormis les Conférences, Tables-rondes et Entretiens, l'**ensemble des ressources précédemment citées soit concerné par cet appel**, les *Grandes Leçons* et les *Essentiels* constituent les ressources phares de l'UOH. Les *Essentiels* peuvent venir épauler les *Grandes Leçons* pour former avec elles des constructions articulées.

→ ***Les Grandes Leçons***

Il s'agit de leçons permettant d'**introduire ou de réintroduire des « fondamentaux »** auprès des étudiants.

Elles doivent donner à l'étudiant les cadres de pensée, par la mise en relief de ce qui constitue, à travers les disciplines, le bien commun des établissements d'enseignement supérieur (thèmes communs et/ou transversaux). Elles sont des **productions de savoirs construits**, des réflexions abouties adossées à des travaux de recherche.

→ ***Les Essentiels***

Ils représentent des **séries de contenus courts** pouvant venir étayer les *Grandes Leçons* et permettre l'explication de concepts et notions clés s'y référant en conjuguant les stratégies pédagogiques.

Véritables « coups de flash », ils sont des **travaux d'érudition cadrés** et ont vocation à constituer de petites encyclopédies définissant les différents concepts des Humanités.

→ ***Etudes et Documents***

Il s'agit d'objets pédagogiques et scientifiques pouvant constituer des dossiers. La relation avec des *Grandes Leçons* et/ou *Essentiels* peut s'avérer pertinente.

Les ressources projetées devront obligatoirement comprendre :

- des suggestions d'usages pédagogiques (une grille de formalisation sera fournie aux auteurs en temps voulu) ;
- une webographie/bibliographie commentée pouvant constituer un objet pédagogique indépendant.

Cet appel à projets se subdivise en deux possibilités de programmes :

VOLET 1 : Valorisation, modernisation et diffusion de ressources pédagogiques numériques existantes

La demande peut ne pas être financière et consister à solliciter le soutien du Conseil scientifique de l'UOH. Si la demande est financière, elle ne peut concerner que l'amélioration des caractéristiques pédagogiques et scientifiques d'une ou plusieurs ressources.

VOLET 2 : Production de nouvelles ressources pédagogiques numériques

La demande d'aide financière concerne une production à venir.

Lors de la rédaction de projet il est demandé aux candidats

- d'établir un descriptif de la scénarisation le plus détaillé possible ;
- de situer les projets de réalisation par rapport aux ressources existantes dans le catalogue de l'UOH.

PROCÉDURE DE SOUMISSION

- Remplir et retourner **un dossier en relation avec le type de programme choisi** (également disponible sur le portail de l'UOH : www.uoh.fr) en l'accompagnant des pièces demandées par courrier électronique à pcogan@unistra.fr et par voie postale au bureau de l'Université Ouverte des Humanités (22 rue Descartes – BP 80010 – 67084 Strasbourg cedex), **AVANT LE 17 mai 2010**.
- Le dossier complété doit être signé par le chef de l'établissement porteur du projet.
- Il doit être accompagné d'une lettre d'engagement signée par le responsable scientifique et les auteurs.
- Le soutien financier de l'UOH est au maximum de 50% des moyens nécessaires sur la base de budgets consolidés faisant apparaître les apports en numéraire, en industrie et en nature du ou des établissements participant au projet. (Attention ! Le prélèvement de frais de gestion par le ou les établissement(s) n'est pas autorisé dans ce cadre.)
- L'établissement porteur du projet s'engage à assumer la gestion des droits d'auteurs.
- Un établissement peut être porteur ou partenaire de différents projets.

- Les ressources devront être indexées. Au minimum les renseignements à fournir sont : type de ressource UOH (*Grande Leçon, Essentiel*), titre, auteur, description, niveau, langue, domaine(s) disciplinaire(s), type de ressource pédagogique (texte, audio, vidéo, multimédia...).
- Le format informatique des ressources devra permettre l'échange entre auteurs de tous horizons (portabilité, interopérabilité...).
- Les nombres d'étudiants concernés par la ressource et d'enseignants éventuellement prescripteurs de cette dernière devront être les plus élevés possibles.

ET ENSUITE...

- La sélection des projets est réalisée par le Conseil Scientifique de l'UOH (2 rapporteurs par projet – membres du CS : <http://www.uoh.fr/sections/documents-divers/presentation/instances-pilotage>). Suite aux expertises des deux rapporteurs, une réunion de délibération est organisée un mois après la date d'échéance de l'appel à projets.

Les critères d'évaluation

Les contenus

- * Qualité scientifique de la ressource
- * Adéquation au public visé
- * Qualités pédagogiques de la ressource

La médiation

- * Pertinence de la scénarisation
- * Stratégie d'intégration des médias sollicités
- * Qualités ergonomiques et originalité

- Suite aux retours des éventuelles navettes et à l'acceptation des projets concernés, l'UOH établit une convention de partenariat définissant la collaboration (critères financiers, juridiques...) avec l'établissement concerné.
- Tout projet retenu fait l'objet d'une notification à l'établissement qui en est le porteur, soit dès la réunion de délibération, soit après navette. Le soutien financier est accordé à l'établissement.
- Les crédits sont versés en deux temps :
 - une moitié à la signature de la convention,
 - l'autre moitié à la livraison, à la remise d'un bilan budgétaire et à l'acceptation de la ressource par le Conseil scientifique de l'UOH.